

CHARTRE DES LOISIRS DE PUISAYE-FORTERRE

**Un engagement collectif
pour les enfants et les jeunes du territoire**



Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Yonne





Historique

En avril 2004, le président du Pays de Puisaye-Forterre, les présidents des communautés de communes, les DDJS de l'Yonne et de la Nièvre, les CAF de l'Yonne et de la Nièvre, les caisses de la MSA de l'Yonne et de la Nièvre, les inspections académiques de l'Yonne et de la Nièvre signent **la Charte des loisirs du Pays de Puisaye-Forterre**.

Ce texte, élément fondateur de **la commission Jeunesse Enfance Loisirs (JEL)**, entendait poursuivre les objectifs suivants :

- ▶ **Définir un schéma de développement des loisirs**
- ▶ **Pérenniser les structures existantes**
- ▶ **Favoriser la qualité et la diversité des activités**
- ▶ **Inciter à la participation des familles au projet éducatif**
- ▶ **Privilégier l'organisation d'un pôle éducatif local**
- ▶ **Permettre une égalité d'accès aux loisirs**

Depuis, la commission JEL, réunissant **les structures de loisirs** du territoire, les **élus** et les **partenaires** institutionnels, a offert un cadre à l'échange, à la mutualisation, à la production collective au service du loisir sur le territoire de Puisaye-Forterre. Elle s'est réunie 115 fois avec une moyenne de 12 participants présents et de 3 sujets traités par an (54 thèmes abordés).

Revue en 2014, la Charte des loisirs renouvelait sa composition, avec les participants suivants :

- **Les centres de loisirs du territoire (dirigeants salariés et bénévoles)**
- **Les communautés de communes de Puisaye-Forterre**
- **La CAF de l'Yonne**
- **La MSA de Bourgogne**
- **La DDCSPP (nouvellement DSDEN-SDJES)**
- **Le Conseil Départemental de l'Yonne**

La réussite de cette commission s'est appuyée sur deux éléments :

- ▶ **Une responsabilité politique assumée par les Communautés de Communes de Puisaye-Forterre** (mobilisation, communication, valorisation, financement depuis 2017 de la FDFR 89 avec la CAF...) ;
- ▶ **Une animation et une coordination assurées par la FDFR 89.**

Tenant compte des évolutions des enjeux pour l'enfance-jeunesse, de l'évolution territoriale avec la communauté de communes de Puisaye-Forterre qui couvre tout le territoire, les membres et les responsables de la commission JEL ont fait le choix de définir un nouveau texte fondateur.

Ce texte doit permettre de partager une vision stratégique et « politique », condition de l'engagement de chacune des parties concernées (élus, partenaires institutionnels et professionnels).

Concrètement, ce nouveau texte fondateur vise deux objectifs :

- ➔ **Acter et viser les engagements des partenaires institutionnels, des élus et des structures de loisirs ;**
- ➔ **Constituer / maintenir un outil de travail pertinent à travers des objectifs stratégiques et opérationnels.**





ENJEUX, DÉFIS ET OBJECTIFS ÉDUCATIFS

► **Caractéristiques et enjeux éducatifs du territoire**

Les centres de loisirs en régie ou associatifs s'inscrivent dans **le projet territorial global de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre** et tiennent un rôle essentiel dans le développement du lien social, dans la contribution à la lutte contre les exclusions et les inégalités sanitaires, sociales, économiques et culturelles ou encore dans l'éducation à la citoyenneté des enfants. Le territoire s'est depuis longtemps emparé du sujet de l'enfance-jeunesse en multipliant les initiatives et en développant de nombreux projets.

La Puisaye-Forterre se compose en majorité de territoires ruraux, étendus, agricoles, montrant des réalités économiques disparates. Les bourgs « centres » concentrent l'activité économique et les services. Ce territoire est confronté à plusieurs problématiques : **difficultés sociales, accessibilité, mobilité** (aussi bien pour les parents, les enfants que pour les centres de loisirs).

Étendu, ce territoire rural présente des disparités d'offre en termes de culture et de sport. Le niveau d'éducation des familles a une influence sur leur accès à ces services. **Il y a un enjeu fort à faciliter cet accès à tous les publics, particulièrement les plus fragiles, de manière à assurer une certaine égalité entre les habitants.** L'enjeu de la cohésion sociale du territoire est par ailleurs une des priorités de la Puisaye-Forterre.

► **Les défis que doivent relever les centres de loisirs**

Les **contraintes économiques, réglementaires et financières** constituent une part importante des problématiques des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM). Les exigences administratives toujours plus nombreuses et les difficultés à recruter et former le personnel sont également de véritables défis auxquels ils sont confrontés au quotidien.

Les structures doivent garder le cap et continuer à assurer un accueil de qualité en soutenant les familles et en accompagnant à **la parentalité**. Alors que beaucoup de centres de loisirs ont collaboré avec les enseignants dans le cadre des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), **les relations avec les écoles**, condition indispensable à la continuité pédagogique, sont aujourd'hui insatisfaisantes.

Garder le cap, oui, mais dans un cadre serein. Un accueil de qualité ne peut exister sans une attention particulière apportée à la sécurité morale, physique et affective des enfants. Il est donc nécessaire qu'ils puissent évoluer dans un environnement adapté et sécurisé dans lequel les valeurs telles que **la solidarité et l'inclusion** (comme l'accueil des enfants en situation de handicap par exemple) sont véhiculées par les professionnels.

La communication permet non seulement de gagner en **visibilité** auprès des parents et des élus mais aussi de sensibiliser à ce qu'est un centre de loisirs, valoriser son **utilité sociale** et démontrer que ce n'est pas seulement un moyen de garde afin de motiver les parents et réduire l'acte de consommation des accueils en portant des projets novateurs et de qualité.

Pour relever ces défis, les centres ont besoin du soutien des parents, des écoles, des partenaires institutionnels et financiers, de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre et des élus.

► **Les principaux objectifs éducatifs pour la Puisaye-Forterre**

L'objectif premier reste d'**accueillir les enfants et les jeunes avec l'offre la plus qualitative possible.**

Il est primordial de (re)mettre l'enfant au cœur des préoccupations, de l'accompagner dans sa montée en autonomie, de tout mettre en œuvre pour lui faciliter l'accès aux loisirs et à la liberté d'expression et de lui apprendre le vivre ensemble. C'est en faisant vivre des activités différentes aux enfants qu'ils sont responsabilisés et qu'ils acquièrent de nouvelles expériences.

Les professionnels des Accueils Collectifs de Mineurs tissent des liens de proximité avec les enfants et les jeunes. Une relation de confiance est nécessaire afin qu'ils puissent s'épanouir, acquérir de l'autonomie et développer leur créativité.

Permettre aux enfants et aux jeunes de s'ouvrir sur leur environnement, c'est les aider à enrichir leur vie sociale, leur donner accès à une diversité culturelle, à les sortir de leur cadre familial et à leur faire découvrir le territoire de Puisaye-Forterre.

Axer les activités éducatives sur l'éducation par la nature en mettant en place la pédagogie « du dehors » au sein des Accueils Collectifs de Mineurs, c'est maintenir une activité physique régulière et revenir à une vie proche de la nature favorisant leur bien-être. Pour autant, il est aussi essentiel de les accompagner dans l'utilisation des outils numériques.

La volonté des différents acteurs est également d'offrir la même qualité d'offre qu'en ville pour favoriser l'égalité entre les « ruraux » et les « urbains ».

La répartition équitable des centres de loisirs, des écoles et des solutions de garde sur le territoire de Puisaye-Forterre permet de le rendre attractif en couvrant la majorité des besoins, en facilitant l'organisation des familles ce qui favorise le maintien de la population voire l'installation de familles.

Il est donc primordial de **maintenir l'offre des centres de loisirs pour pouvoir accueillir tous les enfants.**

Pour réaliser ces objectifs dans les meilleures conditions possibles, les Accueils Collectifs de Mineurs ont besoin **que les parents et les enseignants aient connaissance de leur rôle, de leurs enjeux et des orientations pédagogiques.**





RÔLE ET PLACE DE LA COMMISSION JEUNESSE ENFANCE LOISIRS

● **La commission a trois rôles définis :**

1. Être un espace neutre où tout peut être dit, avec un objectif d'horizontalité et d'enrichissement mutuel tout en maintenant le devoir de réserve et de confidentialité
2. Renforcer le maillage et l'interconnaissance entre les différents acteurs de l'enfance/jeunesse et mobiliser les compétences de chacun et l'intelligence collective
3. Être un vecteur de communication envers les familles, les acteurs et les élus du territoire

● **La commission vise quatre objectifs :**

1. Rompre l'isolement des professionnels, permettre l'échange de pratiques et avoir un rôle de porte-parole auprès des partenaires
2. Permettre la montée en compétences des professionnels de l'animation (directeurs et animateurs)
3. Faciliter le partage et les liens avec les partenaires
4. Accompagner de nouveaux projets communs, encourager les mutualisations

Pour répondre à ces enjeux et contribuer à atteindre ces objectifs, la commission devra endosser plusieurs rôles complémentaires et non opposables.

Pour les professionnels et les dirigeants associatifs, la commission constitue notamment :

- un outil d'échanges et d'enrichissement réciproque au service des problématiques locales ;
- un outil d'expérimentation et d'innovation ;
- un outil d'articulation des ressources existantes ;
- un outil de valorisation.

Pour les partenaires institutionnels, la commission constitue notamment :

- une interface entre techniciens et élus ;
- un outil de transmission d'information ;
- un outil d'observation, de suivi dans un climat de confiance ;
- un outil au service de l'engagement des familles (sensibilisation, suivi, développement) ;
- un outil de mise en cohérence des différents accompagnements institutionnels possibles ;
- un outil de développement de valeurs partagées et d'une culture commune ;
- un outil d'expérimentation permettant d'envisager son transfert à d'autres territoires.

Pour les élus, la commission constitue notamment :

- un outil contribuant à inscrire les structures dans le projet global du territoire ;
- un outil de réflexion ;
- un outil de proposition ;
- un outil de mise en cohérence des projets d'animation.





ENGAGEMENTS RECIPROQUES

► **La communauté de communes de Puisaye-Forterre s'engage à :**

- Participer aux réunions de la commission et à la réunion annuelle de bilan
- Elire ses représentants au sein de la commission (la vice-présidente et deux membres de la commission Jeunesse et Sport)
- Faciliter la participation de son coordinateur
- Encourager la participation des professionnels et des dirigeants aux réunions et aux travaux de la commission
- Mettre ses ressources au service de la commission
- Permettre aux structures de décliner localement la charte des loisirs
- Faire le lien entre les organes politiques et la commission JEL notamment en commission Jeunesse et Sport
- Contribuer au pilotage horizontal et vertical de la commission
- Apporter ses points de vue et ses réflexions
- Soutenir la commission JEL par le biais de co-financements

► **Les partenaires institutionnels s'engagent à :**

- Participer aux réunions de la commission et à la réunion annuelle de bilan
- Apporter leur expertise et leur réflexion
- Mettre leurs ressources au service de la commission
- Transmettre les informations
- Promouvoir la place et l'implication des familles du territoire,
- Contribuer activement à la commission (bilan, objectifs, enjeux)
- Soutenir financièrement les différents projets émanant de la commission quand cela leur est possible et dans la limite de leurs crédits
- Valoriser et communiquer sur les actions et projets au-delà du territoire de Puisaye-Forterre

► **La FDFR 89 s'engage à :**

- Veiller à la mise en œuvre des objectifs politiques et des stratégies validées en lien avec la charte
- Vérifier la réalisation des objectifs fixés et validés
- Dynamiser et animer techniquement la commission
- Être neutre et garantir la place de chacun
- Organiser chaque année le bilan des travaux et la restitution en plénière

► **Les organisateurs des ACM (associations et CCPF) s'engagent à :**

- Faciliter la participation de leur équipe de direction aux différents échanges
- Participer à la plénière
- Participer aux travaux de la commission JEL
- Participer, à leur convenance, à la commission JEL.





Signatures

Fait à Mézilles, le

M. Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

Président de la Communauté
de Communes de Puisaye-
Forterre

M.
Dir. / Présid. de la Caisse
d'Allocation Familiale de
l'Yonne

Mme Micheline BLOT
Présidente des P'tits Larousse

M. Patrick GENDRAUD
Président du Conseil Général
de l'Yonne

M. Dominique BOSSONG
Président de la Mutualité
Sociale Agricole de Bourgogne

Mme Nathalie LECAREUX
Présidente du Centre Social et
Culturel de Puisaye-Forterre

M. Jean-Baptiste LEPETZ
Directeur académique des
services de l'éducation
nationale

**Mme Nathalie GAUDIN et
Mme Michelle PEUILLOT**
Co-Présidentes d'Enfance et
Loisirs Pour Tous

Mme Blandine DELANGHE
Présidente de Ribambelle

**M. Loïc VINCENZI et
M. Jacky PETIT**
Co-présidents de la F.D.F.R.89





Annexe

Règles de fonctionnement de la commission JEL

La commission s'interdit toute propagande politique, religieuse ou syndicale en son sein. Elle n'est pas paritaire et sa durée est illimitée.

■ Cadre et déroulement des réunions de la commission :

La commission se réunit toutes les six semaines, six fois par an. Les réunions sont accueillies à tour de rôle par les structures membres. Elles peuvent aussi avoir lieu dans des structures partenaires ou autres associations afin de s'ouvrir sur l'extérieur.

Le déroulement de la commission est le suivant :

- Tour d'actualités de chaque structure présente. Chaque centre doit préparer son intervention.
- Réflexions, chantiers thématiques et mise en action

Deux rencontres additionnelles sont organisées :

- Une commission de fin d'année sur une journée qui a pour objectif d'évaluer l'année écoulée et d'anticiper la prochaine avec les membres de la commission ;
- Une réunion en plénière qui présente le bilan de la commission, au regard de la Charte des loisirs et des objectifs opérationnels, ainsi que les perspectives à venir. Y sont conviés : les conseillers départementaux, les membres de la commission jeunesse et sports de la CCPF, les maires de communes accueillant un ACM, les dirigeants des associations gestionnaires d'un accueil de loisirs ainsi que tous les membres de la commission JEL.

Un compte-rendu est rédigé après chaque commission JEL et est envoyé aux structures présentes pour validation sous 5 jours. Passé ce délai, il est envoyé à tous les membres de droit de la commission JEL.

■ La représentation de la commission :

En fonction des demandes ponctuelles, la commission pourra participer en tant que telle à des réunions et des rencontres. Chacun des membres pourra être en capacité de représenter la commission et de porter la parole et la position concertées de cette dernière. La Communauté de Communes de Puisaye-Forterre sera consultée pour toute communication sur les travaux de la commission en dehors de son territoire.

■ Lisibilité et valorisation de la charte :

La commission pourra le cas échéant se doter d'un logo et développer un plan de communication.

La communauté de communes s'engage à ce que les documents et les projets locaux fassent référence à la Charte des loisirs et aux travaux de la commission JEL.

■ Axes et thématiques des travaux de la commission :

En fin d'année scolaire, les centres de loisirs choisissent ensemble les thématiques qu'ils souhaitent aborder l'année à venir en fonction de leurs questionnements et de leurs envies du moment. Les ACM choisissent au plus trois thématiques par an afin de pouvoir prendre le temps de les aborder à minima sur deux commissions. Un intervenant extérieur peut être sollicité.

■ Renouvellement de la charte des loisirs :

La charte des loisirs de Puisaye-Forterre est revue tous les 4 ans. Des actualisations exceptionnelles pourront avoir lieu en fonction des évolutions du territoire.